

Paris, le 16 juin 2022

## Mission flash urgences : la FFMKR formule 3 solutions immédiates

Dans le cadre de la mission flash sur les urgences confiée par Emmanuel Macron au Dr François Braun, la FFMKR formule 3 propositions d'application immédiate, en faveur de l'accès aux soins.

Les 77.000 kinésithérapeutes répartis sur l'ensemble du territoire français sont une force pour le système de santé. 81% des Français ont un kinésithérapeute dans la commune où ils résident. Cette présence territoriale homogène peut répondre en partie aux problématiques rencontrées par l'hôpital, plus particulièrement dans les services d'urgence, ainsi qu'aux difficultés d'accès aux soins en ville liées à la pénurie de médecins libéraux.

La FFMKR, premier syndicat représentatif des kinésithérapeutes, organisation engagée et pragmatique, propose ainsi d'intégrer à la mission flash 3 initiatives qui permettront de répondre rapidement aux besoins de soins des Français dès cet été.

### 3 solutions immédiates pour soulager les urgences grâce au **kinésithérapeute**

**FFMKR**

Déverrouiller  
l'accès direct pour  
la traumatologie  
courante



Accélérer la  
prescription  
des kinés

Intégrer les  
kinésithérapeutes  
aux services  
d'urgence et à la PDS



- Déverrouiller l'accès aux soins de kinésithérapie en permettant un accès direct pour la traumatologie courante sans passer par la case « expérimentations »

**Comment mettre en place cette solution ?** Dans un cadre dérogatoire mis en place dès cet été comparable à celui mis en œuvre dans le cadre de la pandémie. L'entorse de cheville représente 7 à 10 % des pathologies d'urgence hospitalière soit environ 6.000 passages aux urgences chaque jour et 2.500 de plus pour les lombalgies. L'accès direct au kinésithérapeute permettra d'éviter près de 10.000 passages quotidiens aux urgences et offrira au patient une prise en charge immédiate.

- **Accélérer la prescription des kinés**

**Comment mettre en place cette solution ?** En publiant immédiatement les textes d'application de la Loi RIST, qui autorise les kinésithérapeutes à renouveler les ordonnances et à prescrire des produits de santé (paracétamol, AINS, etc.). Ces prescriptions soulageront les cabinets médicaux saturés par le manque de médecins.

- **Intégrer les kinésithérapeutes aux services d'urgence, aux maisons de garde et à la permanence des soins**

**Comment mettre en place cette solution ?** Confier aux kinésithérapeutes la régulation, le tri et la réorientation des patients souffrant de pathologies musculosquelettiques aux Urgences ou dans une organisation de soins coordonnés permettrait d'éviter certains passages aux urgences, de réduire les délais d'attente et de libérer du temps médical.

Contact presse :  
Sébastien GUERARD, Président  
Tél. 06 03 85 96 28  
president@ffmkr.org